

Règlement intérieur de l'accueil de loisirs  
3 à 17 ans  
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse  
Croix-Rousse

Mercredis et vacances scolaires  
Année 2025-2026



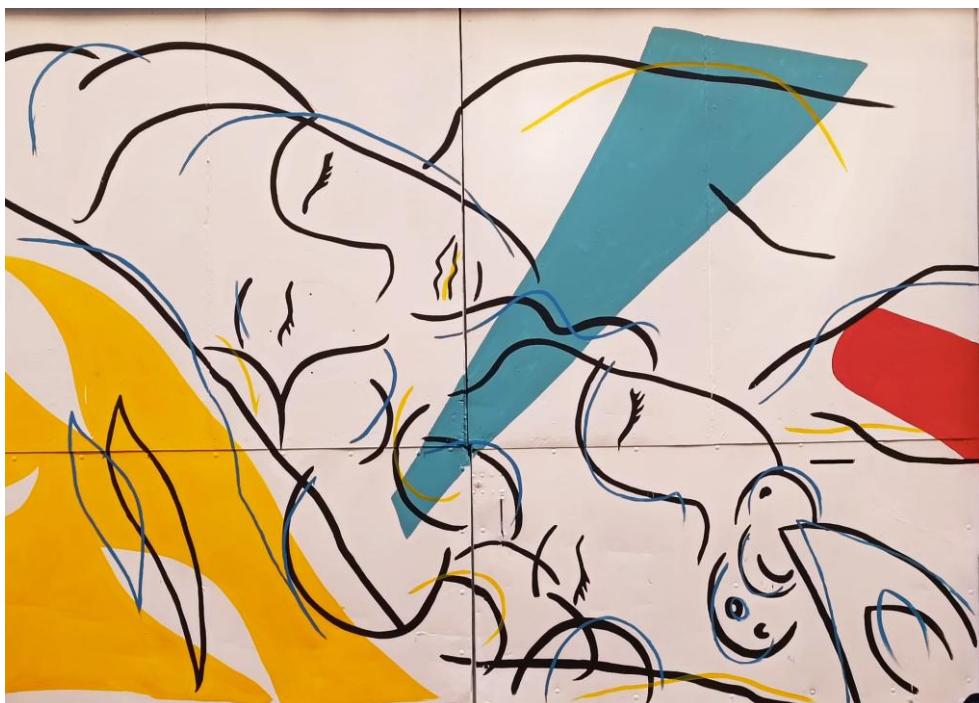
« Une association au service des familles

Pour accompagner vos enfants

A devenir les adultes de demain... »

## Qu'est-ce que la MEJ :

La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse du 4<sup>ème</sup> est une association qui s'inspire des valeurs d'éducation populaire : l'autonomie, et le vivre ensemble sont les valeurs sur aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles. Pour bénéficier de l'accueil et des activités l'adhésion à l'association est obligatoire.



MEJ Croix Rousse

9 Rue Dumont d'Urville

69004 Lyon

04 78 29 84 06

[accueil@mejcroixrousse.org](mailto:accueil@mejcroixrousse.org)

Toute adhésion vaut acceptation du règlement intérieur et le non respect de celui-ci pourra entraîner une exclusion de la MEJ.

Partenaires



## Le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire - Mercredis

Pour les enfants de 3 à 11 ans, l'accueil se fait soit en journée complète soit en demi-journée, dans le cadre des horaires suivants :

- De 8h00 à 9h00 pour l'accueil du matin sur chaque site
- De 11h45 à 12h pour l'accueil de midi à l'école Commandant Arnaud élémentaire
- De 16h45 à 17h45 pour l'accueil du soir sur chaque site

Pour les enfants de 11 à 17 ans, l'accueil se fait seulement en demi-journée, dans le cadre des horaires suivants :

- Entre 13h30 et 14h00 pour l'accueil de l'après-midi et à 17h45 pour l'accueil du soir

*Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités organisées et cela vous sera communiqué en amont de la période de vacances.*

Nous proposons un pédibus assuré par un animateur.rice de l'équipe entre le périscolaire du mercredi matin de l'école jusqu'à la MEJ :

- Groupe scolaire George Lapierre maternelle et élémentaire
- Groupe scolaire Commandant Arnaud maternelle et élémentaire
- Groupe scolaire Joseph Cornier maternelle et élémentaire
- Ecole élémentaire Aveyron
- Ecole maternelle Gros Cailloux

Nous avons une capacité maximale de 116 places répartis en 4 groupes d'âges :

- Les petits (3 à 4 ans) : 12 places disponible avec 2 animateur.trice.s
- Les moyens (4 à 6 ans) : 32 places disponible avec 4 animateur.trice.s
- Les grands (6 à 11 ans) : 60 places disponible avec 6 animateur.trice.s
- Les ados (11 à 17 ans) : 12 places disponible avec 1 animateur.trice.

**Pour information, nous accueillons les enfants à partir de 3 ans seulement si la propreté est acquise.**

Nous accueillons les enfants sur plusieurs sites, nous avons 4 espaces différents pour chaque groupe :

ACCUEIL DU MATIN : 8h à 9h

- Les petits (3 à 4 ans) et Les moyens (4 à 6 ans) : Salle Zebulon – 20 rue du Chariot d'Or
- Les grands (6 à 11 ans) : Grande salle – 24 rue du Chariot d'Or

ACCUEIL DU MIDI : 11h45 à 12h

- Tous les groupes : Ecole élémentaire C. Arnaud porte 6 – Place Commandant Arnaud

ACCUEIL DU SOIR : 16h45 à 17h45

- Les petits (3 à 4 ans) : Salle Zebulon – 20 rue du Chariot d’Or
- Les moyens (4 à 6 ans) : Grande salle – 24 rue du Chariot d’Or
- Les grands (6 à 11 ans) : Ecole élémentaire C. Arnaud – Place Commandant Arnaud
- Les ados (11 à 17 ans) : Salle Jeunes – 22 rue du Chariot d’Or

## Le fonctionnement de l'accueil de loisirs extrascolaire – Vacances scolaires 3 à 17 ans

La MEJ accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires sauf fermeture. La MEJ sera fermée du lundi 23 décembre au soir jusqu'au dimanche 29 décembre 2024, le vendredi 2 mai ainsi que tout le mois d'août 2025.

Pour les enfants de 3 à 11 ans, l'accueil se fait uniquement en journée complète, dans le cadre des horaires suivants :

- De 8h00 à 9h00 pour l'accueil du matin
- De 16h45 à 17h45 pour l'accueil du soir

Pour les enfants de 11 à 17 ans, l'accueil se fait soit en demi-journée ou en journée complète, dans le cadre des horaires suivants :

- Entre 13h30 et 14h00 pour l'accueil du début d'après-midi et à 17h45 pour l'accueil du soir les lundis, mercredis et vendredis
- Entre 9h00 et 9h30 pour l'accueil du matin et à 17h45 pour l'accueil du soir les mardis et jeudis

*Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités organisées et cela vous sera communiqué en amont de la période de vacances.*

Nous avons une capacité maximale de 128 places répartis en 4 groupes d'âges :

- Les petits (3 à 4 ans) : 12 places disponible avec 2 animateur.trice.s
- Les moyens (4 à 6 ans) : 32 places disponible avec 4 animateur.trice.s
- Les grands (6 à 11 ans) : 60 places disponible avec 6 animateur.trice.s
- Les ados (11 à 17 ans) : 24 places disponible avec 2 animateur.trice.s

**Pour information, nous accueillons les enfants à partir de 3 ans seulement si la propreté est acquise.**

Nous accueillons les enfants sur plusieurs sites, nous avons 4 espaces différents pour chaque groupe :

- Les petits (3 à 4 ans) : Salle Zebulon – 20 rue du Chariot d’Or
- Les moyens (4 à 6 ans) : Ecole maternelle C. Arnaud – Place Commandant Arnaud
- Les grands (6 à 11 ans) : Ecole élémentaire C. Arnaud porte 6 – Place Commandant Arnaud
- Les ados (11 à 17 ans) : Grande salle – 24 rue du Chariot d’Or

## Le repas et le goûter de l'accueil de loisirs 3 à 17 ans :

Les repas et les goûters sont pris en charge par la MEJ, fournis par RPC restauration collective. Notre restaurant se trouve dans la cantine de l'école Commandant Arnaud élémentaire.

Sauf pour les 11 à 17 ans, le pique-nique est fourni par la famille de l'enfant en veillant aux normes d'hygiène.

En cas de non-respect des règles de vie par l'enfant/jeune, la direction de l'accueil de loisirs se met en lien avec les parents pour prendre des mesures appropriées. Un dialogue avec les responsables légaux sera systématiquement engagé.

## Objets personnels

Pour des raisons pédagogiques et de responsabilité, les objets personnels ne sont pas autorisés. En aucun cas la MEJ ne pourra être tenue responsable de la perte, vol, détérioration.

**Attention !** Les doudous, habits, chapeaux etc... Doivent être identifiés avec le nom et prénom de l'enfant.

**Par soucis de place, les trottinettes non pliables, les vélos et les poussettes sont interdites à la MEJ.**

## Traitement médical et PAI

Aucun médicament (anti- douleur, antibiotique, traitement pour la fièvre, homéopathie...) ne pourra être délivré sans ordonnance.

En cas d'allergie ou d'intolérance à certains aliments aucun repas de substitution ne pourra être délivré, nous vous demandons donc de prévoir un panier repas pour votre enfant et de nous en informer.

En cas de PAI merci de nous fournir en chaque début d'année une trousse avec le nom de l'enfant contenant : le/les médicaments - l'ordonnance médicale - le protocole à suivre.

Pour tout type d'accueil personnalisé ou PAI un rendez-vous sera proposé à la famille en présence de la direction de l'accueil de loisirs.

## Autorisation de sorties

Dans un souci de sécurité les arrivées et départs se font obligatoirement dans nos différents sites d'accueil. Il n'est pas possible de déposer un enfant sur un trajet ou sur un lieu de sortie.

Au-delà des représentants légaux des enfants, vous avez la possibilité d'autoriser d'autres personnes majeures à venir chercher votre enfant. Vous devez impérativement l'indiquer sur la fiche de renseignement lors de l'inscription.

Seuls les jeunes de 11 à 17 ans ont le droit de quitter seuls la MEJ, après une autorisation remplie et signée par les représentants légaux lors de l'inscription

L'enfant peut être autorisé à partir seul dès l'âge de 10 ans, lorsque la décharge est signée. Dans ce cas, les représentants légaux sont responsables dès que l'enfant quitte l'accueil de loisirs. Pour les enfants qui ne sont pas autorisés à partir seuls, en cas de retard des parents et si les responsables légaux ne sont pas joignables, les enfants pourront être confiés à la garde des forces de police jusqu'à leur arrivée.

## Inscription

### AUCUNE INSCRIPTION N'EST PRISE PAR TÉLÉPHONE

Les permanences d'inscription (mercredis et/ou vacances scolaires) aux accueils de loisirs sont effectuées selon un calendrier communiqué en début d'année scolaire, visible à l'accueil ou sur notre site internet : [www.mejcroixrousse.org](http://www.mejcroixrousse.org)

Si nous ne sommes pas en mesure de satisfaire votre demande d'inscription, il vous sera proposé une place sur liste d'attente.

Pour que l'inscription soit valide :

A chaque nouvelle année de votre enfant merci de nous fournir :

- La fiche d'inscription (disponible à l'accueil ou sur notre site)
- La fiche de renseignements (disponible à l'accueil ou sur notre site)
- Le coupon de validation du règlement intérieur (disponible à l'accueil ou sur notre site)
- Carnet de santé (P.90/91 et P.92/93) ou de vaccinations de l'enfant (P.90/91 et P.92/93)
- Une attestation de quotient familial CAF
- Numéro de sécurité sociale
- En cas de PAI le protocole actualisé
- Le règlement de la période (obligatoire pour valider l'inscription)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

En cas de changement de situation au cours de l'année : situation familiale, d'adresse ou de numéro de téléphone merci d'en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

## Paiements et factures

Pour confirmer l'inscription à une activité, le règlement doit nous être adressé au plus tard à la date qui vous sera communiquée par mail.

Vous avez la possibilité de régler par :

- Chèque

- Espèces
- CESU
- ANCV
- Virement

Possibilités d'échelonner vos paiements (chèque-espèces-CESU-ANCV).

La MEJ prévoit et permet d'échelonner les règlements des familles :

- Facilité de paiement: il est possible d'honorer un règlement en **3 versements maximum pour les vacances scolaires et en 6 versements maximum pour les mercredis**

En cas de difficultés de paiement: pour faire face à une problématique financière impactant la famille vous pouvez demander un paiement étalé au-delà de 3 fois pour les vacances scolaires ou 6 fois pour les mercredis.

En cas de non-paiement dans les délais prévus, la procédure suivante est mise en œuvre :

- Une lettre de relance est transmise à la famille par mail / appel téléphonique.
- A défaut de régularisation de la situation dans le délai imparti, la MEJ engagera toute action contentieuse permettant d'assurer le recouvrement de la créance ainsi que l'exclusion de l'enfant aux différents temps organisés par la MEJ.

Un enfant ne pourra pas se réinscrire la saison suivante si des factures restent non réglées.

À la demande des parents, la MEJ sera en capacité de vous imprimer les factures de l'année et des attestations fiscales pour les enfants âgées de moins de 6 ans.

## Remboursement et avoirs :

Vos avoirs sont utilisables et remboursables sur l'année de votre adhésion. Passez ce délai ils seront perdus.

En cas de déménagement vous pouvez demander un remboursement. Ceux-ci seront faits en chèque.

## Absences et annulations

Pour le bon déroulement des activités et afin de permettre aux enfants de profiter au mieux de leurs loisirs, nous vous demandons de respecter les horaires d'accueil. Toute demande de dérogation à ces horaires (rendez-vous médical, administratif etc..) doit être formulée au secrétariat au minimum 3 jours avant la date prévue.

Par ailleurs afin de préserver la vie de groupe, l'équipe pourra refuser l'accueil d'un enfant en cas de retards répétés et excessifs. Au bout de 3 absences et / ou retards de plus de 15 min la MEJ se réserve le droit d'enlever la priorité des inscriptions ou d'exclure la famille.

Pour les mercredis :

**Annulation:** le prix de la journée est reporté à condition d'avoir prévenu **7 jours** avant la date d'annulation. En cas d'annulations jugées excessives et sans justificatif l'enfant ne pourra plus être accueilli.

Pour les vacances scolaires :

**Annulation:** pas d'annulation possible sur les inscriptions des vacances scolaires. Toute inscription est **ferme et définitive**.

Pour les mercredis et vacances scolaires :

**Absence pour maladie :** nous prévenir au plus tard le matin même de l'absence de votre enfant pour bénéficier d'un remboursement partiel de la première journée (reste à payer 4€ de repas) puis nous présenter sous 3 jours un certificat médical.

Pour un remboursement total merci de nous prévenir la veille avant 10:00 (délai de prévenance de notre fournisseur de repas)

---

Nous retourner **uniquement ce coupon avec le dossier d'inscription** – merci de garder cet exemplaire du règlement intérieur.

Je donne l'autorisation à l'équipe d'animation de filmer et/ou photographier mon enfant dans le cadre de ses activités de loisirs. Les images pourront être diffusées sur nos réseaux sociaux (Facebook-site internet) dans le cadre d'expositions, de plaquettes de présentation ou sur des chaînes de télévision et journaux locaux. En cas de refus de votre part merci de nous adresser un courrier.

Je soussigné(e) Mr/Mme .....  
parent.s de l'enfant .....  
déclare avoir lu et accepte le règlement intérieur de la MEJ

Fait à Lyon,

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

Le ...../...../.....